

Aperçu de la Révolution au quotidien dans le Dauphiné

Compilation de plusieurs cours-conférences données lors de l'année universitaire 2003 – 2004
à l'antenne de la Verpillière de l'U.T.A. de l'Université Lumière Lyon II.

Par Jérôme Croyet

Docteur en histoire,
collaborateur au magazine Napoléon 1^{er} et à la revue Soldats Napoléoniens.
Archiviste-adjoint aux A.D. de l'Ain
Bibliothécaire – conservateur de la S.E.A.

En 1369, le Dauphiné est rattaché au royaume de France, dont il constitue une des marches. Cette province, pays sans unité géographique, est limitée au nord par la Savoie et le Bugey, au sud la Provence, à l'ouest le Vanetinois et le Viennois qui plongent dans le Rhône et à l'est par la montagne. A la veille de la Révolution plus de 2/3 des habitants habitent à la campagne. Malgré cela, une intense activité artisanale anime les villes et villages, travail du bois, papeteries, moulinage de la soie. Le Dauphiné, sans être une région industrialisée, n'en est néanmoins une région fortement marquée par un fort taux de proto-industrialisation. La région compte de nombreuses manufactures métallurgiques, de toiles de coton à Voiron, les papeteries de Montgolfier en Ardèche, de ganterie et de quincaillerie à Grenoble. Cette proto-industrie est dû à des nobles, comme les Barral et les Marcieu, mais elle contrôlée, ainsi que la vie économique par des grandes familles de négociants roturiers, comme les Dolle, les Rabby et les Périer. Malgré la présence d'une main d'œuvre laborieuse ouvrière, le Dauphiné ne connaît pas de véritables révoltes ouvrières hormis l'apparition de mouvements revendicatifs violents. Grenoble est une cité comprenant 23 000 habitants, dont une forte majorité de gens exerçant de petits métiers : couturiers, tisserands, domestiques. L'intendant Fontagnieu voit dans les ouvriers des usines métallurgiques des sortes de gens extrêmement mutins, tandis que les conditions de vie miséreuses et effroyables des tisserands de Voiron¹ peuvent prédestiner une partie du peuple Dauphinois aux luttes révolutionnaires, sociales et démocratiques à venir. Lorsque que les événements révolutionnaires arrivent, la société française est un monde immobile où aucune progression n'est possible depuis 1784 notamment, "*les chemins sont fermés de toutes parts*" écrit Barnave.

La journée des Tuiles Et le triomphe de la bourgeoisie éclairée

Grenoble possède, comme Dijon, un parlement jaloux de ses franchises provinciales. A partir de 1786, l'administration royale s'efforce de réduire le rôle des parlements qui s'opposent à son projet de réforme fiscale au profit. Face aux réformes de la justice de Lamoignon et à la mise en place d'un pouvoir centralisé, le parlement de Grenoble, le 21 avril 1788, menace le souverain de faire sécession. Le 9 mai, il refuse d'enregistrer les nouveaux édits qui prévoient l'abaissement du nombre de parlementaires de 72 à 46. De même, il refuse d'enregistrer l'édit réduisant ses attributions judiciaires au profit des grands bailliages et celui donnant le droit au roi de créer des impôts provisoires sans que le parlement puisse faire de remontrances. Le lendemain, le lieutenant général en Dauphiné fait enregistrer les édits et fermer le parlement. Réunis à l'hôtel de Bérulle, le 20 mai, les magistrats dénoncent les ministres du roi comme despotes. L'autorité royale réagit par l'envoi de lettres de cachet à leur encontre. Arrivant à Grenoble, la nouvelle fait rapidement le tour de la ville. A l'agitation des avocats et des hommes de loi, au nombre de 542, succède celle de la rue. Le samedi 7 juin 1788, jour de marché à Grenoble, le tocsin sonne. Pour empêcher les membres du Parlement de Grenoble d'obéir aux lettres de cachet de Louis XVI, qui les exilent hors de la ville, la foule dépave les rues, grimpe sur les toits et lance des tuiles sur les régiments de Royal Marine et Austrasie. 20 militaires meurent ainsi que deux émeutiers. Le second bilan est plus lourd, c'est le début de la fin de l'Ancien Régime. Parmi les rangs du Royal Marine, cantonné à Grenoble et habillé d'un uniforme blanc aux revers bleus et parement blancs, qui se jour là

¹ Les boutiques des tisserands sont souvent sous le sol, presque toujours humides et malsaines, contribuant, avec un labeur dur, à ruiner la santé de ces travailleurs.

essuie les jets de pierre de la foule Grenobloise, se trouve le sergent major Bernadotte, qui sera ministre de la Guerre et 1799, maréchal de France et 1804 et roi de Suède en 1810.

En réaction à l'action royale, dès le 14 juin, à l'hôtel de ville de Grenoble, 9 ecclésiastiques, 33 nobles et 59 membres du Tiers Etat adoptent le triple vœu préparé par l'avocat Jean Joseph Mounier :

- le rétablissement du parlement de Grenoble dans tous ses droits.
- la convocation des Etats provinciaux, suspendus depuis 1628, et le doublement du Tiers.
- la convocation des Etats généraux pour aider le roi à remédier aux problèmes du royaume, donc qui doivent jouer plus qu'un rôle consultatif.

Dès lors les villes et les bourgs du Dauphiné sont invitées à envoyer des représentants à Grenoble afin d'étudier la manière de sauvegarder les libertés de la province. Informé de cette réunion, le roi la déclare illégale. Les 491 députés quittent Grenoble et se rendent à Vizille, où l'industriel Claude Périer, un des principaux capitalistes de la province, met à leur disposition son château, où la réunion se tient le 21 juillet 1788. A l'unanimité, les députés dauphinois approuve un arrêté final, qui, s'il est révolutionnaire parce qu'il s'oppose au pouvoir royal et propose des idées nouvelles, n'en est pas moins par certains points conservateur voir réactionnaire puisqu'il va à l'encontre des avancées gouvernementales et étatiques établis par l'administration centralisée royale qui est jugée despotique : condamnation de l'organisation judiciaire de Lamoignon, rétablissement des états de Dauphiné mais dans une forme plus démocratique et surtout intérêt national qui est placé au dessus du particularisme régional.

Dans l'Ain voisin, la condamnation de l'organisation judiciaire de Lamoignon, durant l'été 1788, est le fait de la noblesse et des juridictions bugistes et gessiennes.

Necker, qui remplace Loménie de Brienne, approuve les revendications dauphinoises, dès le 2 août, Louis XVI, après avoir rétabli les Etats provinciaux, annonce la convocation des Etats Généraux. Du 10 au 28 septembre 1788, une Assemblée consultative des droits ordres du Dauphiné siège à Romans où elle travaille à un projet de Constitution à soumettre au roi. Le 19 octobre, les parlementaires grenoblois rentrent solennellement en ville. Du 1^{er} décembre 1788 au 16 janvier 1789, après 160 ans d'interruption, les Etats du Dauphiné siègent pour élire les députés du Dauphiné aux Etats Généraux : 4 membres du clergé, 8 membres de la noblesse et 12 membres du Tiers, dont Mounier et Barnave. Tous sont des notables. Ces députés sont envoyés à Versailles avec des directives, ; il leur est fait défense de délibérer par ordre, obtenir le vote par tête et volonté de doter la France d'une Constitution garantissant le droit du roi et la protection de ses sujets. Si les notables et leurs pouvoirs étaient au centre du jeu politique, la victoire des parlementaires grenoblois s'est fait avec le soutien indispensable du peuple qui, malgré son aide à cette bourgeoisie avide de pouvoir, est écarté des élections de 1788 et 1789.

En effet, le ralliement des bourgeois dauphinois à la Révolution n'est pas humaniste, bien qu'ils puissent vouloir se soucier du cas des classes laborieuses, c'est avant tout à leur carrière qu'ils pensent. C'est pour conquérir les places dans l'administration ou l'armée et pour conquérir le pouvoir, ou une partie de celui-ci, sur la classe dirigeant composée par le clergé et la noblesse, que cette bourgeoisie se met en action, s'appuyant sur le peuple mais très souvent sourd à ses appels. En effet, pour cette bourgeoisie "*une propriété en fonds de terre devrait toujours être la véritable base du droit de cité*", écrit Mounier, reléguant dans les classes inférieures les non propriétaires et les laborieux, mais regroupant dans une même classe les propriétaires nobles comme roturiers, l'élitisme ne doit plus se fonder sur le sang mais sur la propriété. En effet, le 9 janvier 1789, les Etats du Dauphiné décident d'ajouter au mandat de leurs députés celui d'obtenir le versement d'une indemnité aux possesseurs de fonds nobles qui viendraient à perdre leurs privilèges. Cette motion crée une vive émotion dans toute la province, créant dans la région deux camps, celui des notables de Vizille, plutôt modéré à

l'image de Mounier, se basant sur la propriété, et celui des démocrates, réunis à St Marcellin, à l'appel de la municipalité de la ville le 15 mars et qui refusent ce principe d'indemnité².

A Paris les députés du Dauphiné se tiennent au mandat confié à eux par leurs électeurs, le 20 juin, Suite à un discours de Mounier, le serment du Jeu de Paume est prêté et le 29 juin, suite aux efforts de l'archevêque de Vienne Franc de Pompignan, la majorité du clergé se réunit au Tiers. Cette attitude réhausse le prestige des Dauphinois à l'Assemblée et le 3 juillet, Franc de Pompigna est élu président de l'Assemblée et Mounier, un de ses six secrétaires. Toutefois à Paris, Mounier fait rapidement figure de modéré. En effet, en voulant limiter au minimum les prérogatives royales, les Dauphinois, très en avant du combat politique en 1788, campent sur leurs positions vis-à-vis des avancées politiques des patriotes qui entraînent l'acceptation par Louis XVI de la Déclaration des Droits de l'Homme, le 28 septembre 1789. Mounier, chef de file des modérés dits monarchiens, ne pouvant stopper les avancées révolutionnaire quitte Paris le 10 octobre pour revenir à Grenoble dans l'espoir de réunir les Etats du Dauphiné à ses vues et faire pression sur l'Assemblée. Mais cette tentative est sans compte avec les événements qui ont transformés le visage du Dauphiné. En effet, le 15 juillet 1789, la ville de Grenoble apprend le renvoi de Necker. Rapidement, cette nouvelle fait craindre à un complot aristocratique, tramé pour perdre les acquis de la Révolution. Le jour même, pour éviter une émeute, des notables de la ville convoque une assemblée des trois ordres afin de prendre des dispositions pour défendre les décrets de l'Assemblée mais aussi "protéger les biens et les propriétés"³. On crée une milice bourgeoise.

Le 25 juillet 1789, le Dauphiné, comme la Bresse, est en émoi. En effet, le 27, des rumeurs venant du Bugey se propagent dans le Viennois, des brigands se propageraient pour piller la Franche Comté puis le Dauphiné. L'alarme se propage en direction de Lyon et le long de la vallée de l'Isère. En trois jours, les villes de la Tour du Pin, Bourgoin, Grenoble, Tullin et Gap sont sur le pied de guerre. La population s'arme. La méfiance frontalière envers les Savoyards agit, 20 000 d'entre eux seraient prêts à tout exterminer. Rapidement, la crainte envers les brigands, après démentie, se transforme en mouvement anti nobles. Ces derniers sont accusés, à Bourgoin, de vouloir détruire le Tiers en bernant le peuple. De nombreuses violences contre les châteaux mais aussi les terriers, symboles fort du pouvoir féodal, ont lieu entre Pusignan, Terrebasse et Dolmieu, 80 châteaux sont visités et ont leur terriers enlevés, tandis que 9 sont incendiés. A Paris, lorsque les députés dauphinois apprennent ces actes, ils recommandent à la Garde Nationale venue de Lyon de disperser les manifestants la baïonnette au canon. La répression est sévère, des listes de suspects sont dressées et 103 émeutiers sont arrêtés.

L'aube démocratique

De retour en Dauphiné, Mounier qui cherche à renforcer le pouvoir royal, en fondant une société philanthropique qui appelle à corriger les erreurs de la liberté. De son côté, Michel Servan, un des fondateur de la société populaire de Grenoble, exprime ses idées de réformes du milieu dauphinois dans une brochure, Adresses aux amis de la paix, largement diffusée, dans laquelle il dénonce l'attitude négative des privilégiés dauphinois et privilégie une relation Roi - Assemblée, donc le maintien de la Constitution. Cette société, profitant de la liberté de la presse, publie dès novembre 1789 une feuille intitulée La Vedette des Alpes qui devient Sentinelle de la Liberté. Mounier lance une offensive politique contre les aristocrates mais

² Cette réunion des trois ordres du bailliage de St Marcellin bien qu'interdite ne laisse pas moins demeurer de grandes divergences chez les révolutionnaires dauphinois de 1789.

³ Bourde (Olivier) : " La Garde Nationale de Grenoble entre l'été 1789 et octobre 1793 " in " *Autour des mentalités et des pratiques politiques sous la Révolution Française* ", 112^e congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1987.

aussi contre les patriotes. Mounier qui ne peut que constater l'évolution patriotique des citoyens, il émigre le 22 mai 1790, emmenant avec lui toutes chances d'installation de la Contre-Révolution en Dauphiné.

Durant l'année 1790, se mettent en place les municipalités et les départements et se structurent les gardes nationales. C'est aussi le temps des grands rassemblements fédératifs, à Paris, mais aussi à Lyon et en Dauphiné, désormais partagé en trois départements, la Drôme, les Hautes Alpes et l'Isère. Les fêtes de la fédérations dauphinoises ont lieu, dès le 29 novembre, à Etoile, un bourg proche de Valence, à Valence en janvier 1790 où à Grenoble le 11 avril. Ces fêtes fraternelles rassemblent un public nombreux, 12 650 gardes nationaux sont à Etoile et 12 000 autres, représentants 100 000 d'entre eux sont à Valence.

La vente des biens nationaux, partie de la Constitution Civile du Clergé, permet une large redistribution des richesses du clergé à la bourgeoisie qui en profite principalement, 5 607 biens ecclésiastiques sont mis en vente et 12 848 biens de seconde origine le seront plus tard⁴. De même, le serment des prêtres est très largement suivi comme dans l'Ain voisin, où 662 prêtres sur 762 jurent. Au même moment se mettent en place les premières sociétés populaires, aux mains des bourgeois de 1789.

Les Gardes Nationales en Dauphiné

C'est durant ces premières années de la Révolution que ce met en place en Dauphiné, comme dans toute la France, les Gardes Nationales. Les premières milices nationales, ou milices bourgeoises, apparaissent dans la région dès le mois de juillet 1789. Ces Gardes Nationales ont pour but de défendre les idées révolutionnaires mais aussi les propriétés. La Garde Nationale de Grenoble est créée le 15 juillet 1789, sous le nom de milice citoyenne de Grenoble. Elle est le fruit de la réunion des notables et vise à éviter le retour du despotisme mais aussi à limiter les risques de l'anarchie. Son règlement, rédigé par la bonne bourgeoisie de la ville est adopté le 22 juillet. Son recrutement, basé sur l'intérêt et les disponibilités qu'on les possédants à pouvoir effectuer un service armé, évince de fait de la Garde Nationale les plus pauvres qui sont ceux à surveiller. De fait sur une population de 21 000 habitants, seulement 2 280 servent dans la Garde Nationale. Il s'agit essentiellement de propriétaires et d'artisans : " seuls les citoyens intéressés au système de la propriété sont enrôlés ". Malgré ce recrutement élitiste , elle s'avère rapidement incapable de remplir son rôle, ce qui amène la municipalité à la réorganiser les 25 août et 13 octobre 1789, par l'adoption de nouveaux règlements qui induisent plus de discipline. Dès sa création et jusqu'en octobre 1793, la Garde Nationale va souffrir d'un grand manque d'armes. Avec la loi du 14 octobre 1789, toutes les Gardes Nationales du royaume sont uniformisées, même règlement, même tenue : En 1790, la Garde Nationale de Pont de Beauvoisin est organisé de la manière suivante en un Etat Major et 5 compagnies. L'uniforme à la coupe de celui de l'infanterie, mais de couleur bleu céleste avec collet, parement, revers, doublure et retroussis écarlate. Les boutons sont blancs ornés d'un Dauphin couronné. La veste et la culotte sont blanches. Les guêtres blanches ou noires selon la saisons. La coiffe est le chapeau noir. Le garde est armé d'un fusil et équipé d'une giberne et sa banderole. Le drapeau est blanc portant les Armes de France écartelées de celles du Dauphiné et la devise PRO REGE ET PATRIA. A partir de cette époque, les gardes nationales de l'Isère ne sont plus organisées dans le cadre communal mais dans le cadre cantonal. Toutefois, par l'importance de la ville de Grenoble, sa Garde Nationale reste soumise à l'autorité municipale. Avec la déclaration de la guerre, le 20 avril 1792, la Garde Nationale de Grenoble, comme beaucoup d'autres, connaît de graves difficultés à réunir

⁴ Lors de la vente de ces biens, le patrimoine nobiliaire réussit à sauvegarder son existence sauf en Trèves.

suffisamment d'hommes et d'armes, puisque le peu d'armes réunie partent avec les volontaires.

La Garde de Valence, montée d'abord en "milice nationale et citoyenne", comme à Bourg en Bresse, porte un habit de drap écarlate, doublure revers et parements blancs, collet bleu de Roi, passepoil blanc au collet, boutons blancs avec un dauphin et Valence. Veste et culotte blanche, guêtres noires ou blanches suivant la saison. Elle est composée de 5 compagnies qui se distinguaient par la couleur du pompon au chapeau noir.

Alors que tout semble calme et qu'en Bresse, à Bourg, certains notables issus de la bourgeoisie voient la Révolution déjà finie, la fuite de Louis XVI, ou du moins son enlèvement (théorie prônée par l'Assemblée) remet en cause ce principe. La nouvelle est apprise à Gap par une lettre du député Fantin des Odoards écrite le 21 juin 1791. Dès le lendemain, le député Grand de Champronnet se charge d'avertir le directoire du département des Hautes Alpes. La théorie de l'Assemblée dupe les habitants du département. Personne ne pense que le roi à pu vouloir se sauver seul. Ce n'est que le 24 juin à 11 heures du soir que le directoire du département enregistre officiellement l'annonce de la fuite du roi par un courrier du ministre de la Justice. Il en arrête l'expédition au différents districts du département qui l'expédient à leur tour aux municipalités à l'aide de cavaliers. L'administration du département des Hautes Alpes prend un arrêté ordonnant la délivrance de cartouches et la mise en état de mobilisation des gardes nationaux. Dès le lendemain, certaines municipalités comme celle de Tallard, réagissent en demandant des armes pour "défendre la partie" et le 27, toutes les gardes nationales sont sur pied, gardant, dans le district de Briançon, toutes les voies de communication avec le Piémont et la Savoie.

La fraternité est très forte entre les gardes nationales du Dauphiné, séparé en départements. Les fêtes révolutionnaires fédératives permettent un rapprochement entre les gardes des trois départements : "C'est ainsi que la Garde Nationale de Valence envoya des courriers à de nombreuses villes du Dauphiné, du Vivarais et de la Provence à une assemblée fédérative le 31 Janvier 1790 : " Venez chers camarades participer à nos travaux, venez assurer le calme et la Paix si nécessaire pour consolider notre Constitution naissante...Unissons nos forces Epurons nos cœurs". 193 localités y envoient donc des représentants armés et équipés dont Grenoble, Montelimar, Vienne".

La guerre et le pas républicain

L'influence de troupes en Dauphiné, au cours de l'automne 1791, suscite des incidents entre volontaires nationaux et troupes de ligne, voir même entre soldats citoyens politisés et officiers favorables à l'Ancien Régime, tentés par l'émigration. A Grenoble, comme dans le Bugey voisin, la crainte d'une invasion d'émigrés rassemblés à Chambéry et de troupes sardes se fait jour. Le peuple prend fait et cause pour les soldats en demandant, de concert avec la municipalité, la dissolution des régiments ou leur renvoi.

La déclaration de la guerre, le 20 avril 1792, met le Dauphiné en première ligne puisqu'il est directement, comme l'Ain, menacé d'une invasion piémontaise. Dès l'automne 1791, des bataillons de gardes nationaux volontaires, plus connus sous le nom de volontaires, sont mis en place dans toute la France. Durant la période 1791-an II, le Dauphiné lève 27 de ces bataillons, 6 pour les Hautes Alpes, 10 pour la Drôme et 11 pour l'Isère. Si les premiers bataillons, issus des gardes nationales sont composés de volontaires, armés et équipés à leurs frais les suivant sont composés de véritables volontaires pas forcément issus des gardes nationales et très souvent équipés et armés par des dons.

Le 17 juillet 1792, le directoire du département des Hautes Alpes publie l'acte du corps législatif, du 12, qui déclare la partie en danger. Le Dauphiné répond d'une manière enthousiaste à la levée, comme dans le Bugey, la Savoie constituant un danger mobilisateur.

En 1792, le peuple, la société populaire des Bonnets rouges et la municipalité se montent très hostiles aux riches bourgeois de la ville et aux aristocrates. Avec la déclaration de guerre, l'exaltation patriotique et la tension politique s'accroissent à Grenoble. L'ancien président de la société populaire, Aubert Dubayet, doublée par les désirs démocrates du peuple, rejoint les feuillants alors que la municipalité, sous la pression populaire, prend des mesures contre les aristocrates et les prêtres réfractaires. L'hostilité au pouvoir royal s'affirme. Comme à la société populaire de Bourg, un an plus tôt, l'idée de la déchéance royale est formulée dans les sections grenobloises et reprise par la municipalité. Si le dynamisme révolutionnaire s'accélère en Dauphiné, le Bas-Dauphiné voit naître une anti révolution de masse, qui se manifeste par une rébellion contre la richesse et le pouvoir local. En novembre 1792, le département de la Drome écrit aux sociétés populaires pour l'inviter à faire cesser cette insurrection populaire, funeste à la liberté. Dans les milieux modestes, la révolution est perçue comme la cause de la détresse frumentaire et économique.

Les élections à la Convention, en septembre 1792, permettent au Dauphiné de changer ses députés. Si ces derniers sont relativement modérés, notamment dans les Hautes Alpes, ils n'osent pas contredire, toutefois, ouvertement les montagnards que sont Amar, Génissieu et Jullien. A Grenoble, la nouvelle de la déchéance de Louis XVI est accueillie avec enthousiasme, bien que la municipalité, élue en septembre, soit modérée. A cette époque, le département de l'Isère, comme celui de l'Ain et du Rhône, est parcouru par un commissaire du ministre Roland, le curé Laussel, et son ami le patriote savoisien Caffé, rédacteur du journal de Lyon, afin de répandre des principes républicains et égalitaires.

A partir de mars 1793, le Dauphiné voit arriver les premiers représentants du peuple en mission.

Les Représentants du Peuple en Mission

"Le corps des représentants en mission constitue l'élément distinct majeur de la structure de la Terreur en province"⁵. Au fur et à mesure que les problèmes s'accroissent en 1793, la Convention, délègue certains de ses membres, (toujours des jacobins convaincus⁶) dans la République, afin d'assurer une certaine coordination entre Paris et les départements. Mais ces représentants, par leur liberté d'action, tendent à devenir un corps, une faction, au cœur de la Montagne par rapport à leurs collègues restés dans le sein de la Convention.

Par le décret du 9 mars 1793, la Convention précise les attributions des conventionnels envoyés dans les départements. Ce décret leur donne aussi des attributions militaires. Ils ont les pleins pouvoirs en ce qui concerne le recrutement, mais aussi, suivant l'article 8, des pouvoirs de Salut Public : "*les commissaires de la Convention Nationale. . .auront le droit de prendre toutes les mesures qui leur paraîtraient nécessaire pour rétablir l'ordre partout où il*

⁵LUCAS (C.) : *La Structure de la Terreur. L'Exemple de Javogues et du Département de la Loire*. Oxford University Press 1973. Traduit par G.Palluau St Etienne Université Jean Monnet, 1990.

⁶Tout les représentants issu de la Convention, envoyés dans l'Ain, sont membres du club des Jacobins de Paris, et tous (à l'exception de Gouly, par exemple), ont votés la mort de Louis XVI.

*serait troublé*⁷. Mais les représentants en mission n'en demeurent pas moins responsables devant la Convention. La période du 9 mars 1793 au 9 nivôse an II marque une période d'anarchie dans les attributions des représentants en mission⁸. En effet, les pouvoirs des uns contrecarrent les pouvoirs des autres. Mais à partir du 9 nivôse an II, le Comité de Salut Public ressert ses liens avec les représentants en mission. Désormais, les conventionnels en mission sont "*rigoureusement circonscrits dans les départements qui leur sont désignés. Ils sont revêtus de pouvoirs illimités. . . ils sont réputés sans pouvoir dans les autres départements*"⁹. Avec le décret du 7 septembre 1793 qui donne aux arrêtés des représentants en mission force de loi "*tant que le Comité de Salut Public ne les a pas dénoncés comme contraires aux principes*"¹⁰, les représentants en mission deviennent de véritables "Convention" en province¹¹, dépositaires du pouvoir de celle-ci et agissant au nom du peuple souverain. A ce titre, ils sont les seuls à pouvoir intituler "Au nom du peuple Français"¹² leurs arrêtés, proclamations, ou toute autre acte et donc de revêtir leurs décisions la légitimité nationale. Relais de la politique centrale de Paris, les représentants en mission deviennent le 9 nivôse an II des autorités constituées au même titre qu'une municipalité ou un directoire de district¹³. Dotés de tels pouvoirs, les représentants sont des autorités autonomes qui font de leurs agents des commissaires aux fonctions étendues. Cette autonomie de pouvoir amène les représentants du peuple à être un moteur du Gouvernement Révolutionnaire dans les départements, ou à servir les espoirs de militants locaux : "ces représentants énergiques ne se bornaient pas d'ailleurs à une politique purement répressive. Ils associaient à leur œuvre la masse des petites gens en édictant des taxes forcées sur les riches"¹⁴.

En Dauphiné, la présence de ces représentants est étroitement liée à la présence du front. Les représentants y font plus de missions d'ordre militaire que civil. Toutefois, l'envoi de représentants du peuple en mission se fait par département ou pair de département, ce qui fait que le Dauphiné voit arriver beaucoup de ces conventionnels en mission. Les premiers représentants envoyés en Isère, Drôme et Hautes Alpes le sont avec la loi du 9 mars 1793, qui envoie des couples de représentants en Rhône et Loire et Isère, Hautes et Basses Alpes et Drôme et Bouches du Rhône. Toutefois, ce sont les conventionnels Amar, de l'Isère et Merlino de l'Ain, qui s'occupent de ces deux derniers départements. Leur mission dure du 12 mars au 25 mai. Si dans l'Ain elle est marquée par une rébellion des administrations départementales et une vague d'arrestation, en Isère, leur mission est moins mouvementée. Amar et Merlino activent le recrutement. Leur mission coûte 4 500 livres. Suite à Amar et Merlino arrivent Gauthier des Orcières, Dubois Crancé, Nioche et Albitte. Ce sont eux qui résolvent la crise fédéraliste en Isère en refusant, avec la société populaire de Grenoble,

⁷Décret de la Convention National du 9 mars 1793, portant nomination des commissaires chargés d'accélérer le recrutement dans les départements. Collection de l'auteur.

⁸ LUCAS (C.) : *La Structure de la Terreur. L'Exemple de Javogues et du Département de la Loire*. Oxford University Press 1973. Traduit par G.Palluau St Etienne Université Jean Monnet, 1990.

⁹ Extrait des registres du Comité de Salut Public de la Convention nationale, 9 nivôse an II. A.D. Ain série L non classée.

¹⁰Décret de la Convention National du 7 septembre 1793 relatif aux arrêtés des représentants du peuple près les armées et les départements. Collection de l'auteur.

¹¹LUCAS (C.) : *La Structure de la Terreur. L'Exemple de Javogues et du Département de la Loire*. Oxford University Press 1973. Traduit par G.Palluau St Etienne Université Jean Monnet, 1990.

¹²Décret de la Convention Nationale du 5 jour du 2 mois de l'an second de la République relatif à l'intitulé des arrêtés et actes des autorités constituées. Collection de l'auteur.

¹³Dans son décret du 9 nivôse, le Comité de Salut Public agit "*en exécution de l'article 1er section 4ième du décret du 14 frimaire an II, qui autorise le Comité de Salut Public à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées*". Extrait des registres du Comité de salut Public. A.D. Ain série L non classée.

¹⁴ MATHIEZ (A.) : *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*. Tome 2, page 26.

l'envoi de députés suppléants pour former une nouvelle convention. Ils s'appuient sur les sociétés populaires pour exercer la vigilance. Le conventionnel Deydier, de Pont de Vaux dans l'Ain, est envoyé en Isère, le 2 octobre 1793. Sa mission est essentiellement centrée sur les forges de Rives, où il reste deux mois et demi et pour laquelle il dépense 1 479 livres. Le 7 nivôse an II, deux représentants sont envoyés auprès des armées des Alpes en Isère et d'Italie dans la Drôme et les Hautes Alpes. Un autre représentant, Dubroucp du Pas de Calais, est envoyé dans le Dauphiné avec la loi du 17^e pluviôse an II, pour l'embrigadement des troupes dans les armées des Alpes et d'Italie.

Les missions civiles dans le Dauphiné sont assez peu nombreuses par rapport à l'Ain ou au Rhône. Ces missions civiles sont organisées en trois envois, le 8 octobre 1793, le 9 nivôse an II et Dupuis le 21 germinal an III. Ces missions sont presque toutes à buts politiques, instauration du gouvernement révolutionnaire et chasse aux sans-culottes en l'an III. Avec ces missions, ce sont 5 représentants qui sont présents en Dauphiné sans compter ceux présents aux armées. Dans les Hautes Alpes, c'est le représentant Dhebrès Latour qui exerce ses fonctions, à sa demande, en juin 1793, dans son département d'origine, où il reste jusqu'à l'automne 1794.

Les Sociétés Populaires

Les sociétés populaires sont des "lieux privilégiés d'acculturation politique, les sociétés révolutionnaires forment très tôt ce vaste laboratoire où s'expérimentent le langage, les pratiques, les représentations de la démocratie directe : l'identification de l'individu au citoyen, l'apprentissage du discours égalitaire, le travail de l'unanimité, le règne de l'opinion"¹⁵. En France comme dans le Dauphiné, "les clubs sont devenus l'emblème du patriotisme, le lieu par excellence où s'affirme et se donne à voir l'adhésion aux décrets de l'Assemblée nationale"¹⁶. Les premières sociétés populaires à voir le jour en Dauphiné sont celles de Grenoble et de la Mure. Les premières sociétés fondées le sont aux chef lieux d'arrondissement. Au niveau de l'implantation des sociétés populaires, la présence d'une loge maçonnique est alors primordiale dans les premiers temps de la révolution. En effet, là où se trouvait une loge maçonnique, apparaît assez rapidement une société populaire, comme pour confirmer une habitude sociale, une transmission des mentalités d'un lieu humaniste clos à une assemblée généralement ouverte.

Elles seront en Isère jusqu'à 79, très majoritairement fondées en l'an II (84% d'entre elles). La Drôme est de loin, même au niveau national, le département possédant le plus de sociétés populaires, avec 267 d'entre elles tandis qu'en Hautes Alpes elles ne sont que de 52. L'Isère se caractérise aussi par la présence d'une société de femmes à Grenoble, comme le cas se trouve à Dijon, mais aussi une société de jeune, dans la même ville, comme c'est aussi le cas dans l'Ain à Bâgé. Ces cas sont uniques dans la région.

Les sociétés des Grenoble sont au nombre de trois, celle des Amis de la Constitution, fondée en 1789 et sous l'influence de bourgeois comme l'avocat Servan¹⁷, juriste de la génération des encyclopédistes et correspondant de Voltaire et Rousseau, d'Aubert Dubayet et d'Amar. Institution charitable, elle devient au printemps 1790, une société politique affiliée aux Jacobins de Paris. Celle des monarchistes, fondée en 1790, dénommée, société des Amis du peuple et enfin celle en avance pour son temps, puisque fondée en 1791, des ouvriers peigneurs de chanvre du faubourg Très Cloîtres, connue sous le nom d'Association des

¹⁵ "Clubs et sociétés populaires" in *Dictionnaire critique de la Révolution Française*. Tome institution et création, page 108.

¹⁶ Ibid, page 115.

¹⁷ Son frère, Joseph, général, devient ministre de la Guerre en 1792.

Cardinaux ou des Bonnets Rouges, ancêtre des sociétés populaires des sans-culottes qui fleurissent dans le sud ouest en l'an II. Cette société populaire forme une compagnie, appelée compagnie de la mort. Ses membres sont armés de faux, et sont coiffés d'un chapeau dont le bord est retroussés en avant au moyen d'une cocarde portant deux os en croix surmontés d'une tête de mort. Cette compagnie, bien qu'impressionnante, se refusait à tout acte de violence envers les aristocrates et se contentait de manifestations à leurs égards.

La société des Amis de la Constitution de Grenoble possède un large éventail de correspondant dans toute la France. Si la vallée du Rhône est privilégiée, la société grenobloise communique aussi beaucoup, de janvier 1790 à avril 1791, avec le sud ouest et le grand nord. En 1789-90, l'admission à la société des Amis de la Constitution de Grenoble est sélective, la cotisation est plus élevée que le cens électoral. Les réunions se tenant à l'église des Jacobins, sont hebdomadaires. En 1791, cette société qui fait figure de rouage administratif est débordée par celle des Bonnets rouges, qui s'en prend, en 1792, aux aristocrates et aux riches bourgeois de la ville. En septembre 1793, la société populaire de Grenoble se réorganise. Elle change de nom et adopte un nouveau règlement. Il exige désormais des candidats une profession de foi républicaine. Ses objectifs sont aussi revus, maintenir la liberté et l'égalité, propager le patriotisme, inspirer l'amour de la patrie, travailler à l'affermissement de la République et correspondre avec les autres sociétés populaires. Durant ses séances, la salle est aménagée de manière à différencier les catégories : militaires, adhérents, correspondants. Deux commissaires sont chargés de la police. Dès octobre 1793, l'administration du département envoie deux de ses membres aux séances. Le 17 février 1794, un nouveau règlement est adopté, désormais les candidats doivent exposer par écrit les services qu'ils ont rendu à la chose publique. La condamnation des hébertistes, en mars 1794, entraîne une nouvelle réorganisation de la société et l'apparition d'un bataillon de l'Espérance pour enrôler les jeunes. Après la chute de Robespierre, le 21 thermidor an II, la société de Grenoble demande à ses anciens membres, exclus, de venir se justifier. Malgré ses efforts, la société voit rapidement diminuer son prestige.

La société de Romans comprend dans ses membres les plus actifs, en 1791, un ami de Servan, Marc Antoine Jullien, membre de la société des Jacobins de Paris et secrétaire de la société de Romans durant l'été 1791. Jullien, aide commissaire à l'armée des Pyrénées, fréquentera assidûment la société populaire de Toulouse et deviendra, en 1793, l'ombre de Robespierre.

Dans les Hautes Alpes, la création des sociétés populaires est assez tardive. Même si la société populaire de Grenoble correspond avec le maire de Gap et des hommes influents du département, il faut attendre 1792 pour qu'apparaissent les sociétés populaires dans ce département. A Gap, où semblé siéger la 1^{ère} société populaire des Hautes Alpes, la présence de cette dernière ne satisfait pas la gendarmerie alors que le peuple lui est plutôt favorable. Les tensions avec la gendarmerie sont assez vives et le 9 juillet 1792, le commandant de la Gendarmerie s'en prend physiquement au président de la société populaire. A partir de 1793, les sociétés des Amis de la Constitution présentes dans les Hautes Alpes laissent la place aux sociétés à recrutement plus populaire, proche des sociétés de sans-culottes. Les notables de 1789 sont écartés par craintes des sympathies fédéralistes. La société de Gap, déjà inactive, est définitivement supprimée le 6 brumaire an II par le représentant Beauchamp qui en reforme une nouvelle, appelée société républicaine de Gap. C'est durant l'an II, et avec l'aide des représentants du peuple Barras et Fréron, que les sociétés populaires éclosent en Hautes Alpes. On en compte alors 56. Parmi les sociétés des Hautes Alpes, celles de Gap, Embrun,

Montdauphin et Briançon ont la particularité de comporter beaucoup de membres issus des régiments en garnison dans ces villes. Mais, si le département semblé assez révolutionnaire, certaines sociétés, comme celle de Briançon, sont, à l'automne 1793, plutôt tiède. Afin de ranimer leur ardeur révolutionnaire, une assemblée de sociétés populaires, une fédération, à lieu à Gap du 11 au 14 novembre 1793 sous la présidence du représentant Beauchamp. A partir d'octobre 1793, les sociétés entreprennent la lutte active contre le reliquat du fédéralisme.

Même si les sociétés populaires¹⁸ ne sont pas instaurées par le Gouvernement, elles sont rapidement réglementées au niveau national par des lois et des décrets. Ainsi, le 12 mars 1793, la Convention décrète l'envoi du Bulletin de la Convention aux sociétés populaires. Le 13 Juin 1793, la Convention prend un arrêté qui ordonne la mise en liberté des membres des sociétés populaires et comités de surveillance mis en état d'arrestation par les autorités constituées fédéralistes. De plus il stipule que les autorités constituées n'ont pas le droit de troubler les citoyens dans le droit qu'ils ont de se réunir en sociétés populaires. Le 9 Brumaire an II, la Convention prend un décret qui interdit aux femmes de faire partie d'une société populaire et qui déclare les séances de ces dernières publiques.

Une des sociétés populaires les plus actives des Hautes Alpes est celle d'Embrun, nommée, société montagnarde des sans-culottes d'Embrun en l'an II, épurée après juin 1793 par le représentant du peuple Dherbès Latour.. Ses "adhérents donnent leur point de vue sur les problèmes les plus divers". La société d'Embrun, comme certaines sociétés des sans-culottes dans l'Ain au même moment, "s'intéresse aux citoyens des campagnes pour les encourager à apporter leur obole à la Sainte Révolution".

Au niveau des sociétés populaires, le Dauphiné est compris dans un grand ensemble Sud Est, caractérisé par une forte concentration sociétaire, dont la Drôme apparaît comme le point d'orgue. Peu de sociétés du Dauphiné sont affiliées aux Jacobins de Paris, seulement 28 sur les 398 que compte la région. Pour les sociétés iséroises, la présence aux club des Jacobins de Paris de Barnave, qui est l'auteur de son règlement, peut être une raison d'affiliation. Sans doute ont elles adoptée un système d'affiliation cantonal et départemental en usage dans l'Ain voisin. De même, peu de sociétés Dauphinoises sont abonnées à la presse parisienne, la région comptant, il est vrai une presse régionale incarnée par la Vérité du peuple, éditée par la société des Bonnets rouges de Grenoble, le Courrier patriotique de Valence et la Vedette des Alpes à Grenoble. De ce fait, seulement 11 sociétés sont abonnées aux Annales Patriotiques de 1790 à 1793, et 37 au Journal de la Montagne de 1793 à l'an II. Suite à la crise fédéraliste, les sociétés populaires se réorganisent ou sont épurées par les représentants du peuple en mission dont elles deviennent les partenaires politiques privilégiées.

Les sociétés populaires Dauphinoises ne sont pas de grandes communicantes. L'envoi de pétitions à la Convention, comme au Comité de Salut Public est plutôt faible et peut être expliqué par la présence quasiment permanente de représentants du peuple dans la région. L'usage des pétitions est surtout utilisé lors de la condamnation de Danton, le 16 germinal an II alors qu'il ne l'est presque pas au 9 thermidor, après la chute de Robespierre sauf dans l'Isère.

L'activisme sociétaire du Dauphiné est caractérisé, en l'an II, en Drôme et dans les Hautes Alpes, par des fédérations de sociétés populaires. Ce phénomène des congrès,

¹⁸ Dans l'Ain, le terme de club n'est jamais employé.

typiquement dauphinois, apparaît dès le 3 mars 1791, à Valence, où 22 sociétés de 3 départements se réunissent. Mais c'est avec la fédération des 7 au 9 septembre 1793, à Valence, que le mouvement connaît son apogée. Lors de ces fédérations, les sociétés populaires déclarent leurs attachements à leurs valeurs, “*exterminer tous les genres de tyrannie,...combattre à outrance les royalistes, les fédéralistes, les modérés et tous les brigands ennemis de notre liberté*”¹⁹.

Le petit fédéralisme dauphinois

L'insurrection d'une partie de la ville de Lyon contre sa municipalité et l'arrestation des députés Girondins à Paris, entraînent une réaction de la province, surtout dans le Midi et en Normandie, contre le pouvoir centralisateur parisien. Dès le 8 juin, une assemblée des autorités constituées et des présidents, secrétaires et commissaires des sections se tient dans la salle du Conseil Général du département de l'Isère à Grenoble. Cette assemblée de crise, alarmée par les événements parisiens, décide de convoquer des députés des communes pour délibérer en commun. Le 14, c'est au tour du département des Hautes Alpes, en permanence depuis le 3 mai, de convoquer une pareille assemblée. Des sympathies fédéralistes se font jour en Drôme, en Isère mais aussi dans l'Ain tandis que les Hautes Alpes, qui appuient l'activisme des fédéralistes marseillais, envoient à la Convention une lettre en juillet, où elle dénonce l'action des factieux qui emprisonnent les députés mais critique aussi le manque d'audace des députés et du peuple parisien. Le département des Hautes Alpes se place ainsi loin des extrêmes, évitant de trop se mouiller. En Dauphiné, la présence, à Grenoble, à partir de juin 1793, des représentants Albitte, Dubois Crancé, Gauthier des Orcières qui, par leurs appuis sociétaires et leurs épurations des autorités constituées permettent à la région de ne pas sombrer dans le fédéralisme armé, assure une base arrière stable à l'armée des Alpes. Malgré un engagement partiel du département de l'Isère dans le fédéralisme, le 21 juin 1793, Dubois Crancé, Gauthier des Orcières et Albitte retournent la situation, le 27, en confirmant la coalition des départements comme un complot. Le 11 juillet, les représentants Gauthier des Orcières et Dubois Crancé avertissent les départements de l'Isère et des Hautes Alpes des risques encourus à faire méconnaître la Convention et à se rebeller : être déclaré traître à la patrie et être traité comme tel. Les menaces, comme dans l'Ain, sont efficaces et dès le 6 août, les déclarations des administrateurs des Hautes Alpes, sont plus nuancées. Dans ce département, les réorganisations des représentants Dherbès la Tour et Beauchamp, mettent un terme à la crise fédéraliste.

A partir de l'automne 1793, la ville de Grenoble accueille le tribunal militaire de l'armée des Alpes. Ce tribunal est presque exclusivement composé de juges venant de l'Ain. Sa surveillance s'étendant provisoirement sur toute l'armée des Alpes. Si le siège du tribunal est à Grenoble, sa zone d'action couvre six départements²⁰. Une journée au tribunal militaire est bien réglée : sur une réquisition de l'accusateur public, le président convoque pour le lendemain matin les accusés dans la grande salle de justice de Grenoble. Le jury de jugement est composé de dix militaires répartis en sept colonnes. La première colonne regroupe deux officiers supérieurs, la seconde deux capitaines, la troisième deux lieutenants, la quatrième deux sous-lieutenants, la cinquième deux sergents, la sixième deux caporaux et la septième six canonniers. Les sanctions sont très souvent exemplaires : le 6 prairial, un sergent de la 1ère compagnie du 8e bataillon de volontaire de l'Ain, qui à insulté un factionnaire alors que son bataillon passait à Grenoble est condamné à 4 ans de prison.

¹⁹ Adresse des membres des sociétés populaires du département des Hautes Alpes et autres départements environnants, réunis à Gap, an II. A.D. Hautes Alpes, L 1512.

²⁰ Ain, Mont Blanc, Isère, Bouches du Rhône, Hautes et Basses Alpes.

Les Comités de surveillance

C'est le décret du 21 Mars 1793 qui prévoit la mise en place, dans chaque commune de la République, d'un comité de surveillance composé de 12 membres choisis pour leur patriotisme par leurs concitoyens. Les comités de surveillance sont chargés du recensement des étrangers dans leur juridiction : commune, municipalité, paroisse ou canton. Dans l'Ain, le décret du 21 mars 1793, bien que promulgué, ne s'applique pas immédiatement. Peu de comités existent et ce sont les municipalités qui se chargent de délivrer des mandats d'arrêts. "Les dates de créations des comités sont un premier indice de la mobilisation révolutionnaire de la commune concernée...certains comités, issus des sociétés populaires...témoignent de la vitalité des jacobins du lieu"²¹.

La mise à l'ordre du jour de la Terreur, le 5 Septembre 1793, donne un nouveau rôle aux comités de surveillance. Le 17 Septembre 1793, la Convention les charge de "*dresser, chacun dans son arrondissement, la liste des gens suspects, de décerner contre eux les mandats et de faire apposer les scellés sur leur papier*"²². Désormais les comités de surveillance sont des autorités policières. Ce décret ne fait que légaliser des pratiques déjà existantes ; de plus, la Convention ordonne aux municipalités de communiquer aux comités de surveillance les noms des citoyens qui n'ont pas obtenu de certificats de civisme. Ce n'est qu'avec la loi du 14 Frimaire an II, que les comités de surveillance deviennent de véritables institutions du Gouvernement Révolutionnaire, des relais et des agents de la Convention dans toutes les parties de la République. Cette loi renforce efficacement leurs pouvoirs les mettant ainsi en concurrence avec les municipalités. Avec cette loi, la Convention prévoit l'éviction de tous les membres qui seraient déjà employés à une autre fonction, tout comme elle casse les coterie entre des membres ayant des liens de parenté.

La loi du 14 Frimaire ordonne aux comités d'avoir un président et un secrétaire renouvelés tous les 15 jours..

Le 20 Septembre 1793 la Convention décrète "*que les certificats de civisme seront révisés par les comités de surveillance et de salut public ... (ou) par un comité établi ad hoc, composé de six membres pris dans les sociétés populaires*"²³. Le 27 Septembre, les comités de surveillance sont requis d'envoyer au Comité de Sûreté Générale de la Convention les procès verbaux contenant les motifs des arrestations. Le 19 et 27 Vendémiaire an II, la Convention donne des directives aux comités de surveillance sur la conduite à tenir avec les personnes arrêtées en vertu du décret du 17 Septembre 1793 et les charge de faire savoir aux personnes arrêtées le motif de leur arrestation.

Dans les Hautes Alpes, la création des comité de surveillance se fait en réaction à la crise fédéraliste, au moment de l'affermissement du Gouvernement Révolutionnaire, durant l'automne 1793 à l'initiative des représentants du peuple en mission Beauchamp puis Dherbès Latour. En effet, avant l'arrivée de ces derniers et de la systématisation de la mise en place des comité de surveillance pour assurer une mission de salut public, les comités de surveillance sont inexistant dans les Hautes Alpes. Le 1^{er} comité de surveillance de Gap y est établi le 10 octobre 1793 et un second le 20. Chacun correspond à une section de la ville. Jugeant que les

²¹ Etat des recherches de Martine Lapiéd sur les comités de surveillance dans le Sud Est de la France, tiré de son mémoire d'habilitation, 1997.

²²VOVELLE (M.) : *L'état de la France pendant la Révolution (1789-1799)*. Paris éditions de la Découverte, 1989, page 193.

²³Décret de la Convention Nationale du 20 septembre 1793. Collection de l'auteur

membres composant alors ces comités n'ont pas “ *obtenu l'assentiment des patriotes* ”²⁴, et qu'ils ne sont pas “ *assez courageux et assez fermes dans les principes révolutionnaires pour résister à tous les genres de séduction, d'intrigue et de corruption* ”²⁵, le représentant Beauchamp les supprime le 24 frimaire an II et en organise un nouveau le jour même. Ce dernier a alors la particularité d'avoir une fonction étendue à la commune, comme cela est prévu par la loi du 21 mars, mais aussi à toutes les communes du district où ne se trouverait pas de comité de surveillance. A partir de floréal an II, le peu de comités de surveillance que compte les Hautes Alpes sont réorganisés par le représentant Dherbès Latour. Le comité de surveillance de Gap est réorganisé le 19 floréal an II, non seulement pour mettre en adéquation à la mouvance politique du moment ses membres mais aussi pour placer des hommes suffisamment instruits pour cette tâche. Ce comité de surveillance n'est plus un comité de surveillance communal mais cantonal, comme cela est de rigueur légalement.

Le décret du 7 Fructidor an II, supprime les comités de surveillance des cantons pour en instituer un par district. Ce décret précise que tous les membres doivent savoir lire et écrire. Le décret du 12 Brumaire an III charge les comités de surveillance de recueillir les noms et adresses des officiers retirés du service. Le 14 Frimaire an III, un décret du Comité des Finances de la Convention donne enfin le mode de paiement des citoyens composant les comités de surveillance. Les comités de district doivent être désormais considérés comme une administration à part entière et plus une émanation quasi-souveraine du Gouvernement Révolutionnaire. En Isère, c'est le représentant Gauthier des Orcières qui supprime tout les comités de surveillance en novembre 1794. C'est le 1er Ventôse an III, que la Convention décide qu'il ne subsistera désormais qu'un comité de surveillance dans les villes de plus de 50.000 habitants.

Du peu de Terreur et de réaction thermidorienne

Très favorable au Gouvernement Révolutionnaire et aux mesures sociales et démocratiques de l'an II, le Dauphiné échappe à la répression et à la Terreur. De même, la défiance de la région envers la région lyonnaise, amène le Dauphiné à jouer le rôle principal de fournisseur de l'armée des Alpes en armes, équipement et vêtements aux troupes. Le 29 frimaire an II, Claude Périer fonde une société pouvant assurer la fabrication annuelle de 15 000 à 20 000 fusils à Grenoble, tandis que les forges de Rives assurent l'approvisionnement des entreprises nationales. De même une fonderie de canons installée à Valence produit, en l'an II, 60 pièces par mois en employant 251 ouvriers. Toutefois, les autorités, avec l'aide des représentants du peuple en mission et des sociétés populaires, notamment de la Drôme, mettent plus de zèle à l'arrestation des suspects et à la poursuite des prêtres réfractaires. Cette Terreur s'atténue dès le départ des représentants Albitte et Laporte, de Grenoble, le 7 juillet 1793.

Le 27 brumaire an II, Louis-Reine Vauquoy, commissaire civil des représentants du peuple en mission à Lyon, s'installe à l'auberge du Lion d'Or à Bourgoin. Ses buts sont précis : appliquer à la lettre les 5 articles de l'instruction du 26 brumaire an II en s'aidant des pouvoirs qui lui sont confiés dans l'arrêté du 20. Il fait arrêter sept officiers municipaux accusés de fédéralisme.

²⁴ Arrêté du représentant Beauchamp, 15 brumaire an II. A.D. Hautes Alpes L 670.

²⁵ Arrêté du représentant Beauchamp, 15 brumaire an II. A.D. Hautes Alpes L 670.

Afin d'être efficacement secondé, Vauquoy lève une armée de 40 indigents pour taxer les riches mais aussi pour chasser les fédéralistes et les aristocrates. Une partie de sa troupe est cantonnée à Bol, l'autre à Bourgoin. Sous son égide vigoureuse, la société populaire de Bourgoin adopte, le 4^e jour complémentaire de l'an II, le devise "Guerre aux châteaux, paix aux chaumières". Une fois son armée créée, il la répand dans les campagnes environnantes, faisant des perquisitions et des réquisitions, levant des taxes révolutionnaires. Sous l'impulsion d'un chef comme Vauquoy, les richesses confisquées sont souvent immédiatement redistribuées : les soldats se servent les premiers, charité bien ordonnée ne commence-t-elle pas par soi-même. Vauquoy, avec cette armée, crée une réelle révolution sociale en armant les pauvres contre les riches.

Commissaire itinérant, son nom devient synonyme de déchristianisation et de répression dans le district de la Tour-du-Pin dans le département de l'Isère. En effet, Vauquoy prouve de sa foi déchristianisatrice en buvant à grands traits, l'excellent vin des curés dans les calices ayant servi au culte. Si pour Michel Vovelle, Vauquoy est un "activiste de la déchristianisation"²⁶ mené à l'action par son caractère. Vauquoy bat le terrain et prend de nombreuses initiatives, révolutionnaires souvent malheureuses pour les populations locales en décalage total avec son discours de sectionnaire parisien. Tout comme dans l'Ain, son langage, gavé de culture issue des faubourgs parisiens et de phrases du père Duchesne, est souvent en décalage avec son auditoire, d'où une crainte et une incompréhension de la population face à ces hommes armés de sabres s'exprimant comme des charretiers. Ce langage s'accompagne souvent de voies de faits, qui bien qu'inoctives envers les personnes marquent les esprits. Mais son modèle fait des émules et le 4 frimaire, un patriote de Crémieu réclame, lors d'une séance de la société populaire, la venue de Vauquoy. Ainsi, dès le lendemain, la cité médiévale voit arriver le parisien et une partie de sa troupe. Suivant ses prérogatives, il destitue le conseil municipal et le réforme puis fait arrêter une trentaine de suspects dont certains sont conduits à Lyon. Là aussi, il met sur pied une armée et part dans les campagnes environnantes appliquer les préceptes de l'instruction du 26 brumaire. Là, la peur de Vauquoy et de ses hommes, sans doute encadrés par des éléments de l'Armée Révolutionnaire, pousse la municipalité de La Blaine "à immerger dans le lac de la grotte la ci-devant vierge, qui se dressait au fond de la chapelle"²⁷. Le 7 frimaire an II, Vauquoy retourne à Lyon.

A la chute de Robespierre, les prisons de Grenoble sont pleines. C'est sans violence et progressivement que s'effectue, au cours des mois suivant thermidor, le changement politique. Cette période est aussi marquée par la libération des détenus et par l'annulation, par le représentant Gauthier des Orcières, en novembre 1794, des listes de proscription établies par Amar et Merlino.

© Tous droits réservés

Les fêtes révolutionnaires 1789-1790

Les fêtes révolutionnaires sont un moment fort de l'histoire de la Révolution. Non seulement car c'est un moment de communion et d'union, mais aussi car elle associe le passé et le rêve, elle réactualise les mythes et contribue à la régénération révolutionnaire. Les fêtes révolutionnaires évoluent avec le fil des événements. Des fêtes de la Fédération des débuts de

²⁶VOVELLE (Michel), Ibid, page 224.

²⁷TRENARD (Louis), Op.cit, page 584.

la Révolution, aux fêtes populaires de l'an II et aux fêtes étatiques du Directoire, le système festif est une partie intégrante de la pensée révolutionnaire dans ses applications matériels, comme le sont aussi les arbres de la liberté, les chants et la symbolique.

"La fête révolutionnaire est une manifestation explicitement civique...dont la fonction est double : édification révolutionnaire des masses, manifestation de la puissance de la *Révolution*"²⁸ nous dit Claude Mazauric. Valable à Rouen cette définition sied parfaitement au Dauphiné où les fêtes révolutionnaires et parmi elles les fêtes de la Fédération, sont les temps forts de la puissance visuelle patriotique. Le mouvement des fêtes fédératives en France prend naissance en Dauphiné, sur la proposition du commandant des Gardes Nationales de la Voulte et de l'ancien président du tribunal de la sénéchaussée de Montélimar. La première fête de la fédération a lieu le 29 novembre 1789 dans la plaine de l'Etoile au sud de Valence. Elle rassemble les représentants des gardes nationales de 20 communes, représentant 12 650 citoyens. Dès lors, en Dauphiné, comme ailleurs, le mouvement se précipite. De nouvelles fêtes de la fédération ont lieu à Montélimar, le 13 décembre, à Dieulefit, le 27 décembre, à la Voulte, le 29 décembre, à Valence, le 3 janvier 1790, à St Marcellin, le 2 février, à Romans, le 14 février, à Privas, le 28 février, à Grenoble, le 11 avril et au camp des Crottes, le 20 avril.

Moment d'union, la fête est aussi un moyen de communication extraordinaire, notamment lors des fêtes de la Fédération. La prestation de serment est un moment intense qui doit marquer les esprits. Celui prêté à l'Etoile, dans un appareil très simple, puisqu'il n'y a que les bataillons réunis autour de leurs drapeaux, le 29 novembre 1789, est symptomatique de cette volonté d'unité nationale : " nous citoyens français de l'une et l'autre rive du Rhône, depuis Valence jusqu'à Pouzin, réunis fraternellement pour le bien de la cause commune, jurons à la face du Ciel, sur nos coeurs et sur ces armes consacrées à la défense de l'Etat, de rester à jamais unis, abjurant désormais toute distinction de province, offrant nos bras, notre fortune et notre vie à la Patrie et au soutien des lois émanées de l'Assemblée nationale ; jurons d'être fidèles au Monarque qui a tant de droits à notre amour ; jurons de nous donner mutuellement toute assistance pour remplir des devoirs aussi sacrés, et de voler au secours de nos frères de Paris ou de toutes autres villes de France qui seraient en danger pour la cause de la Liberté ". Dès lors l'unité, scellée par le serment, prend forme avec l'adoption d'une correspondance régulière et suivie entre tous les corps présents.

Il faut attendre le mois d'avril 1790, pour que la première fédération de Gardes Nationaux des Hautes Alpes ait lieu en Dauphiné du sud, au camp des Crottes. Cette fédération des Gardes Nationales, tant fantassins que cavaliers, des Hautes Alpes, représentant le Sud Dauphiné, représente alors 3 231 hommes représentant plus de 30 000 gardes nationaux de 103 communes. Ces premières fédérations, hormis la prestation de serment, n'ont pas de programme festif établi : aux Crottes, près d'Embrun, la cérémonie commence par un coup de canon et après des discours et de la musique a lieu une messe. A l'Etoile, le programme est tout autre et le religieux n'a pas de place. Aux Crottes il y a un autel dans un décor naturel tandis qu'à l'Etoile il n'y a que les drapeaux des Gardes Nationales.

Le 14 juillet 1790-1791

Le premier anniversaire de la prise de la Bastille donne lieu, dans toute la France, à une vague de fête fédérative. Dans le Dauphiné, il donne lieu à une nouvelle vague de fête

²⁸ MAZAURIC (Claude) : " La fête révolutionnaire manifestation de la politique jacobine, Rouen, 1793 " in *Les fêtes de la Révolution*. Colloque de Clermont Ferrand, Paris, Société des Etudes Robespierrieste, 1977.

fédératrice, plus élaborée que celle de l'Etoile, où il n'y avait pas de décor, ni d'autel de la Patrie, mais plus intime qu'aux Crottes, puisque les rassemblements sont plus petits, ce qui n'est pas le cas à Lyon ou à Besançon, où ces fêtes sont synonymes de grands rassemblements. Celle du 14 juillet 1790 à l'Etoile, où du 14 juillet 1791 à Gap, répondent déjà à un programme copié sur les fêtes déambulatoires religieuses auquel on mêle des pratiques profanes comme l'illumination, qui est aussi beaucoup utilisée à Bourg en Bresse, mais aussi un repas fraternel et des farandoles. " A 4 heures du matin, la milice a fait battre la générale, et à neuf heures, l'assemblée et le rappel. La troupe rangée en bataille sur la place d'armes, on envoya chercher le drapeau ; et de suite, il fut déposé une garde d'honneur à la municipalité réunie à l'hôtel de ville, qui s'y rendit et vint se placer dans le centre du bataillon. Tout étant prêt, le colonel ayant ordonné la marche, les gardes nationales se sont mises en mouvement dans le plus grand ordre, avec MM les membres du conseil général, et se sont rendues au champ de l'Union où l'on avait dressé un autel ".

A partir de 1791, le but de ces fêtes de la Fédération est légèrement différent. Le but recherché est l'union entre gardes nationaux et l'armée, plus que communion et communication avec les citoyens. La fête du 14 juillet 1791 à Gap, l'administration du département réuni à Gap "*les députés des gardes nationales des communes du département*"²⁹. Réunis à l'hôtel de ville, les détachements se mettent en route pour se rendre sur la route de Provence où à lieu le rassemblement général. Le cortège, composé des corps administratifs, de la municipalité et du tribunal, se rend au milieu de la troupe. A Grenoble, le même jour, la fête est organisée pour l'armée, les civils en sont exclus, sauf les gardes nationaux qui ont demandé et obtenu "*de participer à cette auguste cérémonie*"³⁰. A Grenoble, grâce à la présence d'une dépôt de poudre, le début de la fête est marqué par la sonnerie des cloches mais aussi par le bruit du canon. Ces fêtes tendent à se politiser, surtout à Grenoble, où elle s'adresse, hormis les soldats, "*aux hommes libres dans Grenoble*" et pas "*aux peuples esclaves*" qui ne peuvent en jouir.

C'est lors de ces fêtes que se généralise l'apparition des premiers autels de la Patrie. Celui du camp des Crottes a quatre faces recouvert d'un dôme appuyé sur 4 sapins. Celui de l'Etoile à quatre faces, vingt pieds de haut, surmonté d'un dôme de trente pieds, orné de feuillage, guirlandes et devises. Celui de Grenoble, le 11 avril 1790, est à double face, couvert d'un baldaquin à colonnes ioniques ornés de guirlandes blanches, rouges et bleues et de verdure.

A partir de 1790, toutes ces fêtes ne sont plus statiques mais déambulatoires, comme celle de Grenoble ou de Gap du 14 juillet 1791. Elles empruntent un itinéraire précis afin de démontrer la puissance mobilisatrice de la Révolution. Le cortège de la fête de la Fédération du 14 juillet 1791 de Gap "*marche ...par les principales rues de la ville*"³¹ tandis que celui de Grenoble, à la sortie de la mairie, le cortège passe par la rue du Quai, le pont de pierre, le chemin de la Porte de France pour arriver à l'Esplanade.

Durant ces fêtes, on lie désormais le clergé au mouvement, puisqu'une messe est généralement célébrée en plus du serment qui est beaucoup plus martial, civique, unilatéral et déjà beaucoup moins emprunt de l'amour au Roi : " prêtons le serment...d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi ; de vivre libre et de mourir libres ; de verser s'il est nécessaire, jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le service de la Patrie et l'exécution des décrets

²⁹ Fête de la Fédération de Gap, 14 juillet 1791. A.C. Gap B.B. 81.

³⁰ A.D. Isère L65.

³¹ Fête de la Fédération de Gap, 14 juillet 1791. A.C. Gap B.B. 81.

de l'Assemblée nationale. Faisons aussi le serment de regarder tous les français comme nos frères et enfants d'une même famille ”.

Avec la déclaration de guerre, les actions révolutionnaires donnent lieu à de grandes réunions populaires, telle la fête du 24 août 1792 à Grenoble, rendue en l'honneur des victimes du 10 août. La sonnelité est de rigueur. Une pyramide couvert d'une drap noir constellé d'une multitude de larmes d'argent, remplace l'autel au centre de la fête. La cérémonie commence lorsque la nuit est tombée. L'heure est ainsi plus propice à accentuer l'effet de la mise en scène. La pyramide est éclairée sur ses tranches par des lampions et à ses quatre coins brûlent des urnes funéraires. Ces nouvelles fêtes constituent un enjeu politique et une démonstration idéologique dans la mesure où elles rassemblent une masse de citoyens.

Mais avec le déroulement des événements politiques intérieurs, en 1793, le rythme des fêtes révolutionnaires se ralentit jusqu'à devenir nul. Il faut attendre la prise de Lyon pour voir les premières fêtes révolutionnaires de masse.

La flambée festive 1793-an II

Ces fêtes révolutionnaires de l'après crise fédéraliste sont fortement marquées par une empreinte populaire. Sans être encore des fêtes décadaires, elles sont l'expression du civisme et de la morale de la sans-culotterie. Achèvement d'un dispositif prévu lors d'une organisation, les fêtes révolutionnaires deviennent le théâtre qui met en scène les valeurs de la République et des sans-culottes : la fraternité exprimée par le partage en commun d'un repas. A la fête civique du 10 brumaire an II, sur la place de la Liberté à Belley, tous les citoyens et toutes les familles sont réunis à une même table, comme à l'Etoile en juillet 1790, *“en apportant chacun son met, pour ne former qu'une seule table et la plus grande famille d'égalité de la ville de Belley régénéré”*³².

Les fêtes révolutionnaires de l'automne 1793 et du début de l'an II, sont toutes dirigées vers le même but, affirmer la victoire politique des sans-culottes et démontrer leur puissance. Pour cela, les sans-culottes, souvent instigateurs de ces fêtes, avec l'aval complaisant des représentants du peuple en mission, utilisent des ressorts festifs déjà rodés. Ainsi, beaucoup de fêtes sans-culottines s'ouvrent par le canon, comme à Grenoble le 10 août 1793 et toutes adoptent le cortège déambulatoire. Mais lors de ces fêtes apparaît l'usage des discours, assez peu répandu jusque là et aussi les offrandes. La fête est non seulement une démonstration mais devient instruction. Désormais, les membres des sociétés populaires sont les animateurs de ces fêtes : *“les membres de la société républicaine de Grenoble, les députés des diverses autres sociétés...ouvraient la marche (qui)...était fermée par le peuple en masse, confondu indistinctement avec ses magistrats et ses juges, les généraux, chefs de brigade et autres officiers de la garnison”*³³.

La fête du 10 août 1793 est la démonstration de force du pouvoir sociétaire puisqu'elle regroupe les membres de la société populaire de Grenoble mais aussi des députés des sociétés populaires du département de l'Isère. Cette fête impose le gouvernement de l'après crise fédéraliste : des gardes nationaux et des officiers municipaux du canton de Grenoble y assistent.

³² Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Belley. A.C.Belley.

³³ Fête du 10 août 1793 à Grenoble, A.D. Isère L60.

Toutes les ficelles sont utilisées pour démontrer la puissance du gouvernement en place, au peuple mais aussi et particulièrement à l'armée. Ainsi, l'arrivée d'un nouveau fonctionnaire est prétexte à une cérémonie. Lorsque l'officier de police militaire Jean Baptiste Pété, de Trévoux dans l'Ain, arrive à Grenoble, le 30 août 1793, il se fait reconnaître par les troupes dans le jardin de la commune de Grenoble. Pété, encore en tenue civile, s'avance accompagné des deux officiers supérieurs, face aux troupes en armes. Arrivés au milieu de la place, les tambours roulent puis Dulin, commandant de la place, lit à haute voix la nomination de Pété puis le commissaire ordonnateur lui demande de prêter serment. Jean Baptiste, dans un silence de circonstance, lève la main droite et dit : *"je jure de maintenir la Liberté, l'Egalité, l'Unité et l'Indivisibilité de la République et de remplir les fonctions qui me sont confiées avec exactitude et probité"*³⁴. Sa prestation de serment est suivie d'un nouveau roulement de tambour, Dénnié prend la parole : *"citoyen Jean Baptiste Pété, en conséquence du titre 2 de l'instruction du 13 juin 1793, relative aux tribunaux militaires, créés par la loi du 12 mai précédent, je vous installe, au nom du commissaire ordonnateur en chef de l'armée des Alpes, dans l'emploi d'officier de police de sûreté près la dite armée"*³⁵. Le silence circonstanciel est de nouveau bousculé par des roulements de tambour, Bragard s'avance et s'adresse à la troupe : *"officiers, sous officiers et soldats de la République, nous reconnaitrons le citoyen Jean Baptiste Pété en qualité d'officier de police de sûreté près l'armée des Alpes, et nous souscrirons aux réquisitions qu'il sera dans le cas de nous faire en exécution des lois"*³⁶. La cérémonie se termine sur un dernier roulement de tambour.

Alors que l'Ain voisin, connaît en l'an II, une flambée de fêtes décadaires sous l'impulsion des commissaires du représentant du peuple Albitte, où ont lieu des abjurations de prêtres, en Dauphiné, et à Grenoble en particulier, le rythme festif est tout autre. En effet, si l'Ain est le terrain de pratique des nouveaux cultes révolutionnaires, avec les abjurations de prêtres en point d'orgue, l'Isère et Grenoble ne se contentent que d'adopter un rythme festif célébratif. En effet, les premières fêtes de l'an II ont pour origines la présence des représentants du peuple en mission à l'armée des Alpes, qui encouragent, le 30 nivôse an II, la municipalité de Grenoble à fêter le 2 pluviôse, jour anniversaire de la mort de Louis XVI, en lui communiquant des affiches à placarder. En effet, alors qu'en l'an II le décadi dans l'Ain est un jour de chômer et de fête obligatoire, en Isère et à Grenoble en particulier, le décadi n'est pas considéré comme tel puisqu'il n'est un jour de repos que pour les autorités et pas pour les citoyens que l'on ne peut pas obliger à chômer. L'an II est marqué par des fêtes nouvelles, celle de l'Être Suprême qui se déroule à Grenoble dans un temple octogonal reconstitué par plus de 20 ouvriers et artistes qui mettent plus de 10 jours pour le construire, ou celle du printemps, le 10 floréal an II, qui préfigure les fêtes du Directoire. Dès lors, avec la fin de la Terreur, c'est très facilement que le rythme festif à Grenoble ne comprend *"que sept fêtes nationales dans l'année qui doivent être célébrées"*³⁷.

Les fêtes de l'après sans-culotterie

Avec la réaction thermidorienne, *"la flambée festive éphémère...cesse"*³⁸ mais l'organisation et la structuration des fêtes nationales se met en place. Dans l'Ain, toutefois,

³⁴ A.D. Ain 11L.

³⁵ A.D. Ain 11L.

³⁶ A.D. Ain 11L.

³⁷ A.D. Isère, L 255.

³⁸ VOVELLE (Michel): "La fête révolutionnaire" in *l'état de la France pendant la Révolution Française*. Editions de la Découverte, Paris, 1988.

l'expression populaire festive se poursuit jusqu'en l'an III, les messidoriens l'utilisant pour démontrer leur pouvoir et leur force.

Sous le Directoire, le cycle des fêtes est modifié et complété. Désormais la fête prend la dimension d'un système construit, où la création spontanée n'a plus lieu : "*nous vous invitons à donner à sa solennité tout l'éclat et la pompe que vos localités peuvent permettre*"³⁹. La fête officielle et organisée met en scène l'histoire de la Révolution mais aussi les fêtes morales, rythmant "chaque mois le printemps et l'été" dans une "pédagogie civique par la fête"⁴⁰. L'exemplarité est mise en exergue. Ces fêtes, comme les fêtes de la fédération, suivent toute un même schéma, où l'on mêle étroitement les valeurs et la morale. A Ambérieu en Bugey, on fait prêter serment puis dans une ambiance de chants on fait brûler une couronne au pied de l'arbre de la Liberté, tandis

Les fêtes du Directoire suivent toutes un schéma festif très élaboré mais différent si il s'agit d'une fête morale ou d'une fête anniversaire. Le schéma festif de la fête morale se veut plus centralisateur et civique, prenant sur le religieux, à l'image de celle de la Reconnaissance, fêté à Grenoble : "*rassemblement à la salle décadaire. Sorti à 10 heures. La marche ouverte par la garde nationale à cheval ; suivoit la compagnie de hussards, le char garni de feuillages où étaient les blessés, les tambours et une musique nombreuse. La garde nationale et un détachement de la garnison bordait la haie des autorités constituées...un cortège nombreux suivait. La gendarmerie fermoit la marche*"⁴¹. Ce cortège suit un itinéraire précis pour se rendre au champ de Mars ; il passe par la Grande Rue et sort par la porte de Bonne. Arrivé au champ de Mars, les troupes de ligne en garnison à Grenoble sont mises sous les armes autour de l'enceinte. En son centre se trouve l'hôtel de la Patrie, qui à désormais une forme d'amphithéâtre, surmonté de l'arbre de la Liberté. L'autel est décoré de devises et de trophés. Autour de cette mise en scène patriotique et civique très élaborée par rapport aux premières fêtes de la fédération, à lieu tout un programme, tout d'abord des musiques et des chants civiques. Des discours du président de l'administration municipale et du commissaire du pouvoir exécutif. S'en suit une distribution de couronnes civiques avec des discours, enfin la cérémonie se termine par des chants, de la musique et un retour à la mairie pour partager un repas fraternel.

Pour ce qui est des fêtes anniversaires, celles-ci ont aussi un schéma festif mais plus travaillé et qui tend moins sur le registre religieux et plus sur la mise en scène de l'histoire à la façon théâtrale : "*plusieurs détachement de la garnison, de la Garde Nationale, divers groupes de citoyens armés de piques, de faux et des instruments de leurs professions partiront de divers points au son des tambours et de la musique et feront l'attaque simultanée de la forteresse Rabot ; des pièces de canon défendront et attaqueront ce fort et chaque soldat aura plusieurs cartouches à tirer. Le président placera le drapeau tricolore sur la forteresse au milieu des salves d'artillerie et des chants de victoire*"⁴². Ce type de fête se veut éducatif, aussi bien pour les spectateurs que pour les troupes qui s'entraient en grandeur nature, mais aussi et surtout imposant par la mise en place des moyens afin de marquer les esprits et démontrer la puissance des forces de la République.

Au début du Directoire, en l'an IV, ces fêtes donnent lieu, à Grenoble, à des comptes rendus imprimés ; c'est le cas avec la fête de la juste punition du dernier roi des Français qui se déroule à Grenoble le 10 pluviôse an IV.

³⁹ Lettre de l'administration centrale du département de l'Ain, 21 fructidor an 7. Collection de l'auteur.

⁴⁰VOVELLE (Michel) : "La fête directoriale" in *l'état de la France pendant la Révolution Française*. Editions de la Découverte, Paris, 1988.

⁴¹ A.D. Isère L 255.

⁴² Fête du 14 juillet à Grenoble, 22 messidor an VI. A.D. Isère L255.

L'application et le strict respect du calendrier des fêtes n'est pas toujours exact et dépend souvent de l'ardeur des administrations municipales. Il faut une lettre circulaire du commissaire du pouvoir exécutif du département de l'Isère, le 5 ventôse an IV, pour que le programme festif officiel soit connu des municipalités du département. Ce dernier est très strict et ne se limite qu'à 7 fêtes nationales :

le 1^{er} vendémiaire, avec la fête de la fondation de la République .

le 10 germinal, avec la fête de la jeunesse.

Le 10 floréal, avec la fête des époux.

Le 10 messidor, avec la fête de la reconnaissance.

Le 10 messidor, avec la fête de l'agriculture.

Le 9 thermidor, avec la fête de la liberté.

Le 10 fructidor, avec la fête de la vieillesse.

La fête du 10 pluviôse, dans un souci d'unanimité, n'est plus inscrite dans le calendrier officiel et qui est fêtée la dernière fois à Grenoble en l'an IV.

Si les fêtes sont souvent célébrées "*avec beaucoup de solennité*"⁴³ dans les communes rurales de l'Ain, leur but politique laisse souvent à désirer. En effet, l'aspect non religieux de ces fêtes les rebute les habitants des campagnes. De ces faits, le discrédit tombe rapidement sur ces fêtes et ceux qui y participent. Des autorités rurales, comme celle du canton d'Eybens, pense qu'il faut faire participer plus activement les prêtres aux fêtes, en prenant une délibération, le 23 frimaire an VI ; "*les fêtes instituées par le Génie de la Liberté ne pourront être célébrée avec toute la pompe désirée des vrais patriotes qu'en requérant les ministres des cultes, non seulement à joindre leurs célébration*"⁴⁴.

De plus, pour mobiliser les populations et les intéresser, il faut interdire les fêtes populaires, les vogues, comme c'est le cas dans le canton de Vienne en l'an VI. Cette interdiction montre bien les difficultés à imposer un calendrier exclusif des fêtes nationales, tant et si bien qu'à la fin du Directoire, les fêtes décadaires, plus populaires et moins démonstratives, elles ont généralement lieu au Temple de la Raison, font leurs réapparition au plus grand bonheur des autorités : "*cette nouvelle institution est une de celles qui ne contribueront pas peu à porter le coup de mort au despotisme royal et sacerdotal, à réchauffer le républicanisme que des scènes d'horreur avaient amorti et à la formation de l'esprit public*"⁴⁵ écrit l'administration du canton urbain de Voiron le 24 frimaire an VII. Ces fêtes décadaires regroupent citoyens et administrateurs. Si l'audience, le matin, est plutôt clairsemée, l'après midi, consacrée à des jeux de plein air, concours de tir, de sabre, courses, évolutions ou défilés militaires, le peuple est plus nombreux.

Les arbres de la liberté

Si les premiers arbres de la Liberté sont plantés en France dès 1790, il faut attendre la grande vague de plantations de l'après déclaration de la guerre en 1792, pour que les arbres de la Liberté fleurissent, celui de Grenoble est planté suite à une délibération de la municipalité le 24 juin 1792. L'image symbolique que donnent les révolutionnaires de la plantation de l'arbre de la Liberté n'est autre que la reprise de la tradition du mai d'honneur "*pour l'appliquer à l'amour de la liberté*"⁴⁶ pour en faire une image idyllique où l'arbre "*remplit une fonction pédagogique et civique*"⁴⁷. "*Humanisé et sacralisé, il symbolise la liberté mais aussi la*

⁴³ Tableaux des fêtes du canton d'Ambérieu, an IV. A.D. Ain 2L.

⁴⁴ Délibération de la municipalité de canton d'Eybens, 23 frimaire an VI. A.D. Isère L255.

⁴⁵ A.D. Isère L 255.

⁴⁶ Mission du Bicentenaire de la Révolution Française : *Les arbres de la Liberté*, Bicentenaire de la Révolution Française, 1989.

⁴⁷ Ibid.

fraternité et l'unité"⁴⁸. L'arbre de la Liberté est durant toute la Révolution le lieu de convergence de l'engagement révolutionnaire et de démonstration de l'attachement aux valeurs révolutionnaires puis républicaines : "*arbre sacré, symbole de notre liberté, c'est auprès de toi que nous viendrons prêter le serment fédératif de tous les Français...tu seras le point de notre ralliement*"⁴⁹. C'est le cas à Grenoble lors de la fête de la Reconnaissance sous le Directoire.

La plantation de l'arbre de la Liberté de Grenoble prend une tournure festive à laquelle doivent s'associer tous les républicains : il est le signe de ralliement au nouveau pouvoir. Lors de la fête donnée pour la plantation de l'arbre de la Liberté de Grenoble, le 24 juin 1792, sont présents le 101^e de ligne, le 4^e régiment d'artillerie, les volontaires du Gard, des Basses Alpes et de l'Isère. La Garde Nationale de Grenoble, en tout 4 000 hommes de troupe, les membres de la société des Amis de la Constitution, les membres de la municipalité, des directoires du département, du district et des tribunaux, les membres de l'état major du général Montesquiou. Après un premier texte législatif sur la plantation des arbres de la Liberté, le 3 pluviôse an II, cette pratique se ralentit après le 9 thermidor an II jusqu'au 28 pluviôse an VI, lorsque le Directoire fait de cette plantation une fête révolutionnaire. La symbolique liée à l'arbre ne fait pas toutefois l'unanimité. Si durant l'an II, l'animation civique tourne autour de l'arbre, durant le Directoire, la ferveur religieuse ranimée par les missions des nombreux prêtres réfractaires pousse certains croyants à s'attaquer au symbole qu'est l'arbre de la Liberté. Toute fois en Dauphiné, et à Grenoble en particulier, la plantation des arbres de la Liberté atteignent leur but en mobilisant la masse.

Symbolisme révolutionnaire

Les symboles des fêtes révolutionnaires et les manières de les conduire sont des vecteurs de communication très fort. Dès le printemps de 1789, apparaît une symbolique liée à la Révolution, " tout se passe comme si, au cours des épisodes révolutionnaires, on assistait à une particulière éclosion de signes, d'images, d'allégories, d'emblèmes et de gestes, dans le but d'affirmer la rupture avec un passé que l'on rejette...mais aussi des espérances et des utopies, un nouvel idéal"⁵⁰. Ainsi, la liberté s'incarne dans l'arbre mais aussi dans le bonnet, dans une allégorie féminine de la Liberté comme à Grenoble le 10 août 1793, ou dans une représentation de la Bastille comme à Gap le 14 juillet 1791. Toutefois, la liberté de 1789 n'est pas celle de l'an II. Le changement s'effectue durant l'hiver 1793/94. Les intitulés des en têtes changent et la liberté devient " un des éléments du dialogue avec la mort "⁵¹. De même, avec la réaction messidorienne, les en têtes, signes puissants de la volonté de son possesseur.

L'adoption du bonnet rouge, symbole de la liberté, est le fruit de "l'importance de la culture classique"⁵². Il est porté par les patriotes puis surtout par les sans-culottes et sa présence confère une aura particulière à son réceptacle : pique, drapeau, bague, cocarde comme Chalier, arbre de la liberté, clocher comme à Besançon ou incarnation de la déesse de la Raison. Sous le Directoire, le bonnet phrygien laisse la place au casque de Minerve. Cette culture classique apporte aussi le faisceau licteur et les gestes de serment. De même la franc-maçonnerie contribue à la symbolique révolutionnaire, équerre, compas, œil surveillant,

⁴⁸ LIRIS (Elisabeth)É: "le symbolisme révolutionnaire" in *l'état de la France pendant la Révolution Française*. Editions de la Découverte, Paris, 1988.

⁴⁹ Journal patriotique de Grenoble et du département de l'Isère, n°58. 28 juin 1792.

⁵⁰ LIRIS (Elisabeth) : " le symbolisme révolutionnaire " in *l'état de la France pendant la Révolution Française*. Editions de la Découverte, Paris, 1988.

⁵¹ Ibid.

⁵² LIRIS (Elisabeth) : " le symbolisme révolutionnaire " in *l'état de la France pendant la Révolution Française*. Editions de la Découverte, Paris, 1988.

accolade et balance. Toutefois, la symbolique chrétienne, dans l'expression des fêtes décadaires de l'an II et l'autel de la Patrie sur lequel est déposé la Constitution n'est pas en reste dans son apport symbolique à la Révolution. Après le 10 août, " le pouvoir utilise la force mobilisatrice des symboles "53.

C'est pour servir la fête et exalter les valeurs révolutionnaires que les ressources de tous les arts sont mises à contribution, révélant l'utilisation plus ou moins fréquentes de certains types d'objets, accessoires ou monuments.

L'autel est un élément constant, à partir de 1790, dans le Dauphiné, de la fête révolutionnaire. Il est aussi le principal accessoire, point de ralliement des cortèges. L'autel est présent dans les fêtes révolutionnaires pour renforcer et souligner leur caractère exceptionnel. Si durant les années 1789-90, l'autel est encore lié au cérémonial catholique, celui-ci va peu à peu disparaître pour laisser place à un rituel civique mais non moins religieux.

Un second accessoire est utilisé lors des fêtes révolutionnaires dauphinoises, c'est la représentation de la Montagne, comme au camp des Crottes ou dans une proposition de la société populaire de Grenoble, du 28 pluviôse an II, d'élever une montagne. La montagne est un objet typiquement révolutionnaire. La montagne a l'image de la stabilité et de la solidité, c'est l'architecture qui jaillit de l'informe et du chaos initial.

La pyramide est aussi un de ces symboles. Utilisée, entre autre, lors de la fête du 24 août 1792 à Grenoble, la pyramide est un symbole d'éternité malgré la mort.

La sculpture, comme la peinture, sont des moyens efficaces de propagande. Si la sculpture est présente, sous la forme de déesse de la Liberté, dans les fêtes révolutionnaires grenobloises, la peinture n'est pas utilisée, sauf sur les drapeaux, du fait de sa platitude qui la rend invisible à la foule. Les déesses de la Liberté, sculptures ou allégories féminines, sont généralement majestueuses. Celle de la fête du 10 août 1793 à Grenoble est sur un piédestal en marbre. Elle a une couronne sur la tête, tenant à la main la pique surmontée d'un bonnet, ayant un joug sous ses pieds, un chat à ses côtés et l'urne cinéraire de Marat de l'autre. La présence du chat n'est pas anodine. Ce n'est pas au félin de compagnie que l'on fait référence mais à l'animal qui ne peut pas souffrir de contrainte.

Ce symbolisme révolutionnaire est présent en Dauphiné dès les débuts de la Révolution. En effet, lors de la fédération du camp des Crottes, le 20 avril 1790, les organisateurs prennent soin de situer la cérémonie dans un lieu symbolique, une forêt de montagne : "*les forêts et rochers qui l'entourent rappelloient aux montagnards leur amour naturel pour la liberté*"54. Dès 1791, les sociétaires de l'Association des Cardinaux adoptent le bonnet rouge et la tête de mort comme symbole. Ces symboles sont mis en scène lors des fêtes révolutionnaires, lors de la plantation de l'arbre de la Liberté de Grenoble, où la pique et le bonnet ornés d'une cocarde sont fixés à l'arbre symbole de liberté, ou encore le 10 août 1793 à Grenoble où le président de la société populaire marche devant le cortège tenant une bannière sur laquelle est peint un œil de la surveillance perçant un épais nuage.

Les cachets

L'adoption des matrices à cachet par les administrations détentrices de fragments de l'autorité, se fait dès la mise en place des départements. Mais cette adoption, si elle peut valoriser une communauté, coûte cher et peu de municipalités en font l'acquisition. Le coût

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Procès verbal de la fédération du camp des Crottes, 20 avril 1790. A.C. Embrun.

d'un objet qui peut s'avérer presque inutile pour les petites municipalités, plus le coût de la cire ainsi que l'utilisation malaisée de l'outil matrice, fait du cachet un outil rare et très symbolique. De 1790 à 1792, les cachets sont plus ou moins similaires pour les grosses administrations (département, districts) et les grosses municipalités. Ces dernières adoptent toutes presque unanimement le cachet ovale à la couronne civique entourant *La Nation, la Loi et le Roi* avec 3 fleurs de lys. De même après la chute de Louis XVI le 10 Août 1792, les fleurs de lys et le mot de Roi, sont rognés sur la matrice quand l'administration concernée ne peut pas ou ne veut pas faire les frais d'un nouveau cachet. La chute de Louis XVI et l'avènement de la République ouvre un nouveau champ symbolique et pour beaucoup d'administrations détentrices de l'autorité nationale c'est le moment de l'achat d'un nouveau cachet reflétant les tendances politiques nouvelles⁵⁵. C'est l'éclatement de la symbolique révolutionnaire. Les cachets veulent être à l'image de la pensée politique, social et économique du détenteur.

A travers les fêtes, cela se traduit par l'abandon en 1792 de l'illumination des bâtiments publics puis durant l'été 1793 de la fête contrôlée par les élites révolutionnaires entre 1790 et 1793 où le cérémonial ancien avait encore une grande influence. A partir de l'hiver 1793/94, la fête révolutionnaire puis décadaire utilise généralement un code uniforme, la balade réglementée et la convergence vers un lieu fort où ont lieu discours et serment, finissant par un repas. La musique, les danses et les libations font partie intégrante de la fête. Cette symbolique sans-culotte disparaît rapidement dès la fin de l'an II, de même que les symboles francs-maçons qui sont remplacés par une République tenant dans une main une pique surmontée d'un bonnet et de l'autre soit un faisceau de licteur ou une table ouverte de la loi. L'heure n'est plus aux révolutions mais bien à une reprise en main de la politique par une bourgeoisie républicaine qui avait perdu momentanément le contrôle des événements. La chasse aux symboles de l'an II est ouverte. Il apparaît ou réapparaît la fête exprimant la culture populaire, les vogues dans le canton de Vienne et la réutilisation des anciens cérémonials liturgiques à Grenoble. De même la guerre modifie dans le courant de l'an III le symbolisme, qui toujours d'inspiration patriotique (faisceau de licteurs et bonnet phrygien), devient plus martial (drapeaux, fanions). La République égalitaire et citoyenne fait place à la République guerrière. La censure des symboles reste en vigueur jusqu'au Consulat⁵⁶.

© Tous droits réservés

⁵⁵ Le décret du 7 Août 1793, ordonne le changement de cachets des juges de paix. A.D.A. série L.

⁵⁶ “ cette conduite de la part d'une autorité constitué serait on ne peut plus blâmable et contraire aux lois qui proscrivent les signes de parti”. Lettre du Ministre de la Police au commissaire du pouvoir exécutif près le département de l'Ain, 24 germinal an 6. A.D. Ain 2L.